

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 20 décembre 2021**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle communautaire de Rivière-Ouelle, ce lundi 20 décembre 2021 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Lorraine Demers, Rémi Faucher, Yves Martin, Marie Dubois et Gilles Martin, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Madame Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h

Madame Nancy Fortin mentionne que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil municipal.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Louis-Georges Simard fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de l'année financière 2022 et du Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

21-12-271

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du Budget de l'année financière 2022 et du Programme triennal d'Immobilisations 2022-2023-2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954, paragraphe 1, du Code municipal, le Conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2022-2023-2024 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

21-12-272

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le présent Budget de l'année financière 2022 et le Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2022-2023-2024 suivant, soient adoptés et il est décrété ce qui suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 20 décembre 2021

Le Conseil adopte les dépenses de fonctionnement, autres activités financières et affectations suivantes pour l’année financière municipale 2022 :

Dépenses de fonctionnement	2022
Administration générale	522 349 \$
Sécurité publique	270 394 \$
Transports	558 873 \$
Hygiène du milieu	492 314 \$
Aménagement, Urbanisme et Développement	190 724 \$
Loisirs et culture	212 432 \$
Frais de financement	57 561 \$
Total des dépenses de fonctionnement	2 304 647 \$
Autres Activités financières	
Remboursement en capital de la dette à long terme	211 719 \$
Affectations et appropriations	
Appropriation du surplus non affecté	(30 000) \$
Total des dépenses de fonctionnement, des autres activités financières et des affectations	2 486 366 \$

Et le Conseil prévoit les revenus suivants :

Revenus	2022
Taxes sur la valeur foncière	
Taxe foncière – Générale	1 419 170 \$
Taxe foncière – Aqueduc et égout	36 092 \$
Taxe foncière – Enrochement et chemins municipaux	53 544 \$
Sous-total des taxes sur la valeur foncière	1 508 806 \$
Taxes sur une autre base	
Taxes de services et dettes – Aqueduc et égout	365 655 \$
Taxes de services – Collecte des matières résiduelles	145 000 \$
Taxes de services – Vidange des fosses septiques	51 977 \$
Taxes de services – Cours d’eau	6 561 \$
Sous-total des taxes sur une autre base	569 193 \$
Compensations, transferts et autres revenus	
Compensation tenant lieu de taxes	76 453 \$
Transferts	231 809 \$
Services rendus, impositions des droits, amendes et pénalités et autres revenus	100 105 \$
Sous-total compensations, transferts et autres revenus	408 367 \$
Total des Revenus	2 486 366 \$

Que le Conseil adopte le Programme triennal d’Immobilisations pour les années 2022-2023-2024 en y présentant les projets suivants :

Année	Activités	Montant estimé
2022	Transport	1 530 000 \$
	Infrastructure	23 000 \$
	Aqueduc	1 300 000 \$
	Loisirs et Culture	262 000 \$
	Total	3 115 000 \$
2023	Transport	35 000 \$
	Loisirs et culture	330 000 \$
	Total	365 000 \$

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 20 décembre 2021

2024	Transport	140 000 \$
	Total	140 000 \$

3 620 000 \$

ADOPTÉ

4. Période de questions

5. Levée de l’assemblée

21-12-273

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l’unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h13.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim